



On me pousse à démissionner est ce du harcèlement?

Par **oxygene75**, le **04/03/2012 à 16:49**

Bonjour, j'ai repris le poste depuis novembre de l'ancienne responsable de caisse et administratif dans une enseigne contact des mousquetaires pour ne pas les citer. Étant caissière dans l'entreprise depuis 1 an et connaissant très bien le travail j'ai donc accepté le poste. Les horaires convenant mieux à ma vie familiale ainsi que le poste à responsabilité et un salaire un peu valorisé j'ai pensé que cela était une bonne chose. Je fais mon travail et suis consciencieuse, sérieuse. J'ai la responsabilité de mettre en place les caissons des caissières (le matin avant l'ouverture), de les compter, faire la monnaie nécessaire, de faire les arrêts de caisses de la veille (compter la recette) et d'y apporter à la banque tous les matins les recettes. Je dois compter le coffre, et gérer son contenu et aller chercher les rouleaux de pièces à la banque. Ça c'est pour le côté "responsable de caisse". Pour le reste, le côté dit "agent administratif" je vais chercher le courrier, traite les blocages des produits, rentre les nouveaux prix des fruits et légumes, je m'occupe aussi des factures clients, des bons de réductions... J'attends toujours mon avenant depuis novembre. Ils ont perdu mon contrat! Sur mon bulletin de salaire il est désormais intitulé "agent administratif" et je gagne QUE 30 centimes de plus que caissière! Depuis l'arrivée d'un nouveau directeur je vis l'enfer, on me fait des remarques, me traite et me parle mal beaucoup trop souvent. Je dois désormais chaque matin passer le balais et la machine dans le magasin, mettre en place le pain, et continuer à faire les arrêts de caisse, aller à la banque... Il me remets de plus en plus souvent en caisse et je n'ai plus de temps de faire mes tâches dites administratives... Il diminue chaque semaine mon travail et m'attribue de plus en plus des tâches d'employée de commerce et de caissière, ranger les rayons, faire cuire le pain et j'en passe! Je n'ai en aucun cas confiance en eux, je pense qu'ils sont en train de me mettre la pression pour que je m'en aille! Comment et surtout que dois-je faire?? Merci j'attends vos conseils!

Par **pat76**, le **04/03/2012 à 17:16**

BonjourrrnVous pouvez avoir un entretien avec un inspecteur du travail pour expliquer la situation.rnrnEnsuite, vous n'avez pas obligation de déposer l'argent à la banque surtout si il y a des fortes sommes.rnrnVotre contrat a été perdu, vous en avez un exemplaire vous en faites une copie que vous pouvez remettre à votre employeur en stipulant que vous vous en tiendrez dorénavant à la fonction indiquée sur votre contrat de travail.rnrnVous pouvez obtenir des témoignages de collègues prouvant un certain harcèlement moral de la part de votre direction?rnrnSi sur votre contrat de travail il n'est pas inscrit agent administratif et que cet emploi est inscrit sur votre bulletin de salaire, vous pouvez invoquer la modification de votre contrat de travail sans votre consentement.rnrnVous avez des délégués du personnel dans la société puisque c'est une grande enseigne, il sera peut être opportun de leur expliquer la situation.

Par **oxygene75**, le **04/03/2012 à 18:18**

bonsoir,rnje vous remercie pour votre réponse si rapide!rnrnpour le contrat , oui effectivement je possède un exemplaire , je ferai un exemplaire pour mon employeur, j'y avais pensé aussirnrmes collègues? nous sommes avec le directeur 10 salariés,(c'est une grande enseigne oui mais un tout petit commerce de village)la majorité des salariés ne parle pas et selon leurs dires ont trop peur de perdre leur poste!! c'est chacun pour soi dans ce magasin!rnrnil n y a aucun délégué du personnel, et les gérants (grand patron) ne s'intéressent comme beaucoup d'autre dans la grande distribution que de leurs CA et de leurs taux casse!rnrnje dépose chaque matin à pied, sous mes vêtements à la banque qui est à 300 mètres la recette de la veille plus parfois le remboursement monnaie, le montant est au minimum de 2500 euros en espècernrjne n'ai plus confiance en eux et désire prendre les devant avant qu'ils m'accuse de vol par exemplernpuis je demander à revenir en caisse et ne plus à avoir la responsabilité du coffre et des recettes de la journée?rnje ne me sens pas du tout en sécurité et pars travailler chaque matin à reculons...

Par **pat76**, le **06/03/2012 à 14:15**

BonjourrrnSi vous dépendez d'une grande enseigne il y a plusieurs magasins, et à moins que celui dans lequel vous travaillez ne soit franchisé, vous avez obligatoirement des délégués du personnel.rnrnIl n'y a jamais eu d'élection organisée dans le magasin où vous travaillé?rnrnComme je vous l'ai précisé, allez voir l'inspection du travail, ensuite prenez contact avec un syndicat, afin d'expliquer la situation.rnrnAgissez sans rien dire à vos collègues pour l'instant.

Par **oxygene75**, le **06/03/2012 à 17:27**

merci, oui j'ai rendez vous avec l'inspection du travail, aucun de mes collègue n'est au

courant n'y a aucun délégué du personnel, nous sommes 8 employés , directeur compris , le magasin est une grande enseigne oui ,ouvert depuis 1 an mais pas de délégué n'ouï je pense qu' un syndicat me sera utile merci encore